

Fin de mandat au CESE

Une mandature pas comme les autres

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Au cours de celle-ci, le Conseil économique et social auquel il faudra désormais ajouter "environnemental" pour faire CESE en abrégé, aura connu plusieurs rebondissements. Cela aussi bien par rapport à son bureau qu'à la durée du mandat de ses membres. D'aucuns y voyant parfois une violation manifeste de la Constitution.

LA session ordinaire du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a pris fin jeudi. Cet événement équivalait également à la fin de la mandature, comme l'a si bien souligné l'actuel président de ladite institution, René Ndemez'o Obiang. Laquelle avait débuté en juin 2012. Désormais, le renouvellement des membres du CESE est attendu. Ce qui, à en croire son président, va se faire au cours des prochaines semaines, selon les procédures en vigueur et



Photo : Bandoma

Pendant la mandature qui s'est achevée jeudi, René Ndemez'o Obiang a succédé à...



Photo : P.P/ Gildas Mouniérou

... Georgette Koko qui elle, est arrivée à la tête du CES après la nomination surprise...



Photo : Ollomo

...de Paul Biyoghe Mba au gouvernement.

"conformément aux dispositions de la Constitution et de la loi organique de l'institution".

Dans son allocution de clôture, Ndemez'o Obiang a pour sa part souhaité que "la prochaine mandature, tout en faisant apparaître des visages nouveaux notamment de jeunes et de femmes, conserve au sein de l'institution beaucoup de

personnalités déjà pétries d'expérience...".

En attendant ce renouvellement que peut-on retenir de la mandature qui vient de s'achever, au-delà du volume et de la qualité du travail abattu par ses membres ? Tout le monde admettra que cette mandature n'aura pas été comme les autres. Elle aura même été "exceptionnelle"

voire "atypique". En ce sens que pendant cette période, l'institution a connu plusieurs rebondissements. Ceci en commençant même par sa dénomination. Désormais, il ne s'agira plus du Conseil économique et social (CES), mais plutôt du Conseil économique, social et environnemental (CESE), cela au terme de la récente révision constitutionnelle recommandée par les Actes du Dialogue d'Angondjé.

L'autre fait ayant caractérisé la mandature qui s'est achevée jeudi concerne

surtout le bureau de l'institution. De mémoire de Gabonais, jamais cette institution n'a connu autant de présidents en une mandature. En tout cas pas depuis les années 1990. Mais celle débutée en 2012 en a connu trois exactement. D'abord Paul Biyoghe Mba qui l'a ouverte, en juin de ladite année. Puis Georgette Koko, à l'époque vice-présidente du Sénat, a été nommée suite à la nomination de Biyoghe Mba au gouvernement de Daniel Ona Ondo en mars 2016.

Enfin, René Ndemez'o Obiang depuis août 2017, alors même que le mandat des membres de l'institution avait constitutionnellement pris fin en juin de cette année.

Toute chose ayant suscité beaucoup de commentaires. Les uns et autres estimant que tout ceci se faisait en "violation flagrante" de la Loi fondamentale. Ces derniers avaient brandi les dispositions de la Constitution relatives à la durée du mandat de l'institution, ainsi qu'à celle des membres de son bureau. Selon la Loi fondamentale en vigueur à l'époque, en effet, "la durée des membres du Conseil économique et social est de 5 ans renouvelable". Et "les membres du bureau du Conseil économique et social sont nommés pour toute la durée du mandat"...

En réponse à toutes ces critiques, certains y ont apporté des arguments se rapprochant plus de la politique que du droit. Toute chose ayant confirmé le caractère "atypique" de la dernière mandature. Que nous réserve la prochaine ? Bien malin celui qui pourra répondre à cette question.

Assemblée générale des Anciens parlementaires du Sénat (APS)

L'indemnité spéciale des services rendus à l'ordre du jour

PSNB

Libreville/Gabon

LES Anciens parlementaires du Sénat (APS) se sont retrouvés, mercredi à la mairie du 4e arrondissement de Libreville, pour débattre des problèmes qui sont les leurs, depuis la fin de la 3e Législature. Regroupés au sein d'un comité depuis 2015, dans le but de suivre les dossiers des sénateurs admis à la retraite, ces derniers ont profité de cette séance présidée par Jean-Louis Mombo Mombo, pour parler des difficultés auxquelles ils font face depuis leur départ à la retraite.

M. Mombo Mombo a relevé que les anciens sénateurs rencontrent des difficultés pour se faire payer leur indemnité spéciale des services rendus qui est fixée par la loi 02/2008. Face à cette situation, a-t-il dit, il leur revenait de se concerter. Cela, suite à la décision prise par la Cour constitutionnelle, après saisine du gouvernement, de "déclassifier et sortir les articles qui concernent le paiement desdits services rendus", de l'ordonnance relative à la réforme de l'Etat, récemment prise par le gouvernement.

A entendre M. Mombo Mombo, « la Cour constitutionnelle a réécrit ces articles en spécifiant que ces avantages feront l'objet d'un texte pris par voie réglementaire. Elle précise également que la loi n'est pas rétroactive. Ce



Photo : Sax Nzé Bekale

Jean-Louis Mombo Mombo (centre), a présidé l'assemblée générale.



Photo : Sax Nzé Bekale

Les anciens sénateurs présents.

qui signifie que les anciens sénateurs devraient bénéficier de leurs services rendus de façon démocratique.»

Et le président de préciser à la presse : « Tous les anciens sénateurs n'ayant pas ces informations, nous avons donc jugé utile de les réunir ce matin, non seulement pour en débattre, mais surtout pour voir ensemble la conduite à tenir pour l'évolution des dossiers qui traînent depuis la fin de la 3e Législature.»

D'autres problèmes ont également été évoqués. Entre

autres ceux relatifs au paiement des primes de transport et à la prise en charge de l'assurance maladie, les passeports, etc.

Au terme de cette réunion, mission a été donnée à nouveau au bureau du Comité pour poursuivre ces démarches, notamment auprès du Conseil d'Etat, pour l'interprétation de la décision de la Cour constitutionnelle. Tout comme il a été chargé de solliciter une audience collective de tous les anciens sénateurs avec la présidente du Sénat.

www.ecig-gabon.com



OFFRE SPECIALE
DU 15 Février 2018
AU 30 Avril 2018

ecig.gabon@gmail.com

-25%
de Remise pour
autres quantités



3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT



PNEUS DU GROUPE
Continental

Nos points de vente

Z.I. OLOUMI (face FOPI entrée BERNABE) ouvert du lundi au samedi
Tél : +241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 02 45 35 45
OKALA à côté de BALLON D'OR ouvert 7/7 jrs Tél : +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00

Photos non contractuelles